

DOSSIER DE PRESSE

La politique du ministère de la Justice en matière de logement social

Mercredi 12 novembre 2003

SOMMAIRE

Communiqué de presse (page 2)

Le logement social : un objectif prioritaire pour le ministère de la Justice (page 3)

Un décret pour la création de nouveaux moyens (page 5)

L'exemple de l'administration pénitentiaire : une politique soutenue en faveur du logement social (page 6)

Les projets en cours (page 7)

COMMUNIQUE DE PRESSE

PIERRE BEDIER PRESENTE LES NOUVELLES ACTIONS DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE EN FAVEUR DU LOGEMENT SOCIAL

Conscients que le logement est un élément essentiel d'insertion et d'accompagnement de la vie professionnelle, **Dominique PERBEN, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, et Pierre BEDIER, Secrétaire d'Etat aux programmes immobiliers de la Justice, ont décidé de conduire une politique volontariste pour le développement du logement social pour les personnels du ministère de la Justice.**

Ainsi, Pierre BEDIER présente aujourd'hui, à l'issue du Comité de pilotage et de suivi du logement social qu'il préside, un dispositif important pour permettre au ministère de la Justice d'accroître les offres de logements et de pallier les difficultés rencontrées par ses agents en début de carrière. Il s'appuie principalement sur deux outils.

Pour la première fois, le Ministre de la Justice prévoit d'utiliser **une nouvelle disposition réglementaire** qui va prochainement permettre à tout ministère, ou établissement public, pourvu des crédits nécessaires à réserver directement des logements sociaux auprès d'organismes HLM. Le ministère de la Justice sera alors en mesure de faire face aux besoins importants auxquels il est confronté.

Il envisage ensuite de mettre à disposition **des terrains dont il est actuellement propriétaire, à des opérateurs HLM dans le cadre de baux de longue durée** pour y construire des logements réservés aux agents du ministère.

Afin de répondre à **une gestion rigoureuse**, le ministère de la Justice procèdera à un recensement des besoins et définira les modalités d'attribution.

Si le ministère a déjà instauré des premiers projets aptes à répondre aux besoins les plus aigus en faveur des fonctionnaires pénitentiaires, très exposés au problème d'accès au logement, il entend prolonger cet effort en faveur de l'ensemble de ses agents.

Les premières opérations de constructions et de réhabilitations seront ainsi réalisées dès l'année prochaine. Le Secrétaire d'Etat en exposera les lignes essentielles.

Le logement social : un objectif prioritaire pour le ministère de la Justice

Afin de favoriser l'insertion et l'accompagnement des agents - en particulier pour les plus modestes - dans leur milieu professionnel, d'améliorer leur environnement de travail, et de rendre plus attractives les carrières offertes, le ministère de la Justice a placé au rang de ses priorités l'action en faveur du logement social.

Conscient que le logement est un élément essentiel d'accompagnement de la vie professionnelle, **Dominique PERBEN**, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, a décidé de mettre en oeuvre d'une politique active en matière d'action sociale, en particulier pour le développement du logement social au sein de son ministère. Il a notamment exprimé cette détermination lors du Comité National d'Administration de l'Action sociale (CNAAS) le 19 décembre 2002.

Pour inscrire cette intention dans les faits et dans la durée, un Comité de pilotage a été mis en place le 4 juin 2003. Il est présidé par **Pierre BEDIER**, Secrétaire d'Etat aux programmes immobiliers de la Justice, et regroupe les directions gestionnaires de personnels du ministère de la Justice, le Conseil d'Etat, ainsi que les présidents et vice-président du CNAAS.

Actuellement, les logements sociaux qui peuvent être proposés aux personnels nouvellement recrutés sont rares - notamment en Ile-de-France et en PACA, qui sont les régions où le marché est le plus tendu . Alors même qu'à Paris, les propriétaires du secteur locatif libre exigent un niveau de ressources équivalent à 3 ou 4 fois le loyer mensuel. Cette somme est souvent supérieure aux ressources de l'agent en début de carrière.

Le ministère de la Justice va dans les prochaines années accueillir 20 000 agents : 10100 nouveaux emplois prévus dans la loi d'orientation et de programmation pour la Justice entre 2003 et 2007, et 10 000 pour remplacer les départs en retraite dont le rythme s'accélère à compter de 2006.

Une augmentation très sensible des besoins en logements sociaux sera donc induite par ces nouveaux recrutements qui représentent presque le tiers des effectifs actuels. **Pour apporter une réponse efficace dans un contexte difficile, le ministère de la Justice a donc choisi d'engager une action volontariste.**

Le Secrétaire d'Etat entend répondre à ce défi par la mise en oeuvre d'une politique spécifique conjuguant le développement de l'offre et l'organisation des modalités de gestion des futures attributions, en liaison avec les partenaires sociaux.

L'adoption de nouvelles procédures

Afin d'accroître les offres de logements pour ses agents, **le ministère de la Justice prévoit d'utiliser une procédure jusque-là réservée à certaines administrations de l'Etat.** Il pourra alors réserver des logements auprès d'organismes HLM pour une longue période (jusqu'à 25 ans) contre une contribution à l'opération versée sous forme de subvention..

Les premières réservations pourraient ainsi être réalisées dès l'année prochaine.

La mobilisation des ressources foncières existantes

Le ministère envisage de proposer des terrains, dont il est actuellement propriétaire, à des opérateurs HLM dans le cadre de baux de longue durée. Ces derniers construiront et gèreront des logements réservés aux agents du ministère. A l'issue du bail, le ministère récupère le terrain et l'immeuble en pleine propriété.

Cette technique présente donc un double avantage, puisqu'elle permet de loger les agents du ministère et de valoriser son patrimoine.

Compte tenu des délais de construction, les premiers logements pourraient être disponibles en 2006. Les opérations les plus avancées concernent Marseille et la région parisienne.

La mise en place d'une gestion rigoureuse

Afin d'évaluer précisément les besoins (nombre et type de logements, localisation, ressources des postulants...) et de définir au mieux les attributions et leur suivi, **le ministère se fixe pour objectif de créer un dispositif complet.**

Ainsi, un bureau d'étude apportera une assistance méthodologique aux services en charge de l'**évaluation des besoins** dans le cadre d'une programmation sur trois ans.

Les modalités d'attribution et la gestion des logements seront définies en concertation avec les organisations syndicales au sein d'un groupe de travail constitué dans le cadre de la réflexion d'ensemble aujourd'hui engagée au sein du CNAAS sur l'action sociale.

D'ores et déjà, en complément du comité de pilotage, une organisation opérationnelle a été mise en place ; elle repose sur la désignation d'un chargé de Mission qui devra mettre en oeuvre les décisions impulsées au niveau politique et dont l'action au cours des dernières semaines a eu déjà des résultats concrets sous la forme des premiers projets que le Ministère envisage de lancer.

L'ACTION SOCIALE DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE EN CHIFFRES	
=>	En six ans, le budget de l'action sociale du ministère de la Justice a augmenté de 53,61% : il est passé de 13,28 millions d'euros en 1998 à 20,40 millions en 2004.
=>	50 assistants de service social du personnel sont répartis entre l'administration centrale, les cours d'appel et les établissements pénitentiaires les plus importants (Paris-La Santé, Fleury-Mérogis, Fresnes et Marseille-Les Baumettes) sur l'ensemble du territoire et l'outre-mer.

Un décret pour la création de nouveaux moyens

Le gouvernement a décidé de prendre un décret pour modifier la partie du code de la construction et de l'habitation relative au logement des fonctionnaires (article R314- 1 à R 314-15) parmi les mesures tendant à favoriser la construction d'habitation.

Ce projet de texte a pour but de permettre à tout service de l'Etat de « résERVER » des logements auprès des organismes gestionnaires de logements sociaux.

Moyennant le versement d'une subvention, la location du logement est réservée aux seuls fonctionnaires qui dépendent du service ayant versé la contribution. Ces agents doivent remplir les conditions habituelles / réglementaires d'accès à un logement social. Le loyer est payé par le fonctionnaire.

Il est prévu qu'un arrêté vienne préciser les modalités de conventionnement entre l'Etat et les organismes gestionnaires de logement social, à travers des règles types.

Ce texte place juridiquement l'ensemble des ministères et des établissements publics de l'Etat sur un pied d'égalité et met un terme à une grande disparité des situations au sein de l'Etat. Il va permettre, par exemple, au ministère de la Justice de recourir plus aisément à la réservation de logement sociaux afin de développer son offre dans ce domaine.

Il témoigne de la volonté du gouvernement d'accompagner les agents, notamment les plus modestes dans leur développement professionnel et apporte une réponse à une question demeurée sans solution depuis 10 ans. Il souligne l'intérêt porté plus généralement par l'Etat au thème du logement social.

Le projet de décret est actuellement soumis à l'examen du conseil d'Etat et devrait être publié avant la fin de l'année.

L'exemple de l'administration pénitentiaire : une politique soutenue en faveur du logement social

Le ministère de la Justice a mis en place un programme complet pour proposer davantage de logements aux fonctionnaires pénitentiaires.

Compte tenu des conditions difficiles d'accès à un logement, en particulier pour les jeunes surveillants, notamment en région Ile-de-France, PACA, sur le département du Rhône et en Corse, il convient d'apporter des réponses concrètes.

Un programme de construction de plusieurs centaines de logements est en cours de préparation. Après une période de négociation incluant la période d'études, les travaux devraient commencer début 2005 et les premières livraisons en 2006.

Pour souligner l'acuité de ce problème, en région parisienne, on peut rappeler que 30 à 35% des personnels de surveillance des dernières promotions de l'école nationale de l'administration pénitentiaire, ont été affectés dans des établissements de Fresnes, Fleury-Mérogis et Paris-la-Santé.

Les projets en cours

LIEU DE L'OPERATION	NOMBRE DE LOGEMENTS
JUVISY	120
SAVIGNY	150
MARSEILLE Les chutes Lavis	138